



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250707-2025JUILDEL33-DE



Date de la convocation : 1^{er} juillet 2025
Séance du Conseil Municipal : 7 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Marietta BOONEFAES - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Luc SOULARD
Roger BRIAND donne pouvoir à Angélique RICHARD
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD
Véronique BESSE donne pouvoir à Christophe HOGARD
Lilian BOSSARD donne pouvoir à Karine LOIZEAU sauf pour la délibération n°42
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Pierrick THOMAS
Aurélien PAQUEREAU donne pouvoir à Joseph LIARD

Absent : Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32
31 à la délibération 42
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers votants : 32
31 à la délibération 42

Secrétaire de séance : Marie-Bernadette RIVIERE

33. AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'ACTION FONCIÈRE EN VUE DE LA REQUALIFICATION DU SECTEUR DE LA GARE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE, LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

La Ville a sollicité l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la Vendée dans le cadre d'une intervention foncière sur le site du quartier de la Gare. L'objectif est d'être accompagné dans la démarche du « fonds friches » qui permet à l'EPF de la Vendée de mobiliser une part de ses fonds propres afin de participer jusqu'à 80 % aux coûts d'études et de travaux de requalification (déconstruction, dépollution, travaux de préparation du foncier) sur des terrains dont il assure le portage foncier.

Cette intervention de l'EPF de la Vendée s'inscrit nécessairement dans un cadre conventionnel qui définit les périmètres sur lesquels la collectivité missionne l'EPF de la Vendée pour assurer une maîtrise foncière, les moyens de l'assurer et les conditions du portage foncier, dans le souci de permettre à la collectivité d'appréhender précisément les engagements pris, ainsi que les coûts et modalités de cette intervention.

La convention définit les conditions de cette intervention (périmètre, moyens, modalités de portage foncier). A la suite de la cession du bâtiment dit l'Atelier 16 par la Ville des Herbiers en vue de sa déconstruction et des études complémentaires de dépollution/déconstruction du site, il est nécessaire de modifier l'article 3 de la convention, en révisant l'engagement financier de l'EPF de la Vendée.

Le plafond de l'intervention de l'EPF est ainsi porté de 2 300 000 € HT à 4 500 000 € HT, pour couvrir l'ensemble des dépenses liées aux actions foncières, notamment :

- acquisitions et frais annexes,
- indemnités éventuelles,
- études et travaux réalisés par des prestataires.
- dépenses engendrées par la gestion des biens.

A cet effet, il est proposé d'approuver l'avenant n°2 de la convention d'action foncière pour modifier l'article 3 « Engagement financier de l'EPF de la Vendée ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°26 du Conseil municipal du 7 février 2022, portant sur la convention d'action foncière en vue de la réalisation d'un projet de requalification du secteur de la Gare avec l'EPF de la Vendée et la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

Vu la délibération n°19 du Conseil municipal du 26 septembre 2022, portant sur l'avenant n° 1 à la convention d'action foncière en vue de la réalisation d'un projet de requalification du secteur de la Gare avec l'EPF de la Vendée et la Communauté de communes du Pays des Herbiers,

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention proposé par l'EPF de la Vendée ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 24 juin 2025,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

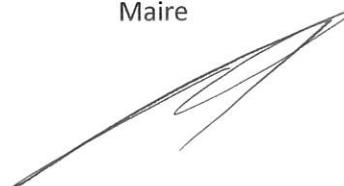
APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le projet d'avenant n°2 à la convention d'action foncière en vue de la requalification du secteur de la Gare avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, la Ville des Herbiers et la Communauté de communes du Pays des Herbiers,
- autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Marie-Bernadette RIVIÈRE
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 15 JUIL. 2025
Publié électroniquement le : 15 JUIL. 2025